Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-093_07_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	25

Vote
A l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Juillet à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juillet 2026.

Présents : M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : BEAUJOUAN Thierry à M. GENDROT Jean-Marc Mme CHAMPAGNAT Victoria à M. ROUL Christophe,
Absent(s) : Mmes AUBEUX Céline, FOUREL Céline, GUILLOT Sandrine, MERCIER Gaëlle, ALONZO-BOUSQUET Claire, MARTIN Alice, MM : CHEREL Emmanuel, SAULNIER Thomas,

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEVÉ Pierre-Henri

093_2026 – Convention de servitude pour l'implantation d'une armoire électrique rue de l'étang

Le projet de construction de 18 logements par NEOTOA sur la parcelle 129 ZS 117 nécessite l'installation d'une armoire électrique, ce qui entraine la signature d'une convention de servitude entre ENEDIS et le propriétaire du terrain.
C'est historiquement la commune qui est propriétaire de cette parcelle. Le conseil municipal a décidé par délibération du 25 mars 2024 de la céder à NEOTOA pour 1 € symbolique.
La parcelle appartenant à ce jour toujours à la commune, la signature d'une convention de servitude avec la commune est nécessaire. Cette convention sera incluse dans l'acte de cession qui sera signé avec NEOTOA, puis reviendra à la commune via la convention de rétrocession.

DELIBERATION

Vu le projet de convention,
Vu le rapport de M. VOLAND, adjoint au maire,

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la signature d'une convention de servitude avec Enedis sur la parcelle 129 ZS 117 afin d'implanter une armoire électrique ainsi que les canalisations et les câbles nécessaires au raccordement, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants.

Signé par : Jean-Marc GENDROT
Date : 29/07/2026
Qualité : ORDONNATEUR

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-093_07_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/07/2026
Pour le Maire et par délégation
Le 1er adjoint
Jean-Marc GENDROT